



Seul le texte prononcé fait foi.

Conférence des médias du SECO, 26 mai 2011

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ne doit pas devenir un bras de fer politique

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse

Le retour sur le devant de la scène de la controverse au sujet de l'immigration a également ravivé les critiques à l'encontre de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Il est alors surtout, pour ne pas dire exclusivement question des effets négatifs, tandis que les avantages de cette ouverture du marché de l'emploi sont envoyés à la trappe. La discussion est dominée par des allégations simplistes et des préjugés relevant de la pure stratégie politique, au détriment d'une analyse détaillée du contexte économique, démographique et social. En guise de réponse, le septième rapport de l'Observatoire effectue un important travail de sensibilisation, tant à l'égard des critiques générales visant la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE qu'en ce qui concerne les exigences de mesures d'accompagnement plus sévères.

Arguments contre la libre circulation réfutés

Les arguments des adversaires de la première heure n'ont pas changé depuis des années: l'immigration en provenance de l'UE développerait un dynamisme indépendant de l'évolution économique, contribuerait à l'éviction des actifs indigènes, aurait des effets négatifs sur le niveau des salaires, ferait bondir le taux de chômage et entraînerait de fréquents abus de notre système social. Ces points sont largement infirmés par le rapport.

1. L'immigration évolue selon le profil conjoncturel et les besoins de l'économie. Elle a fortement augmenté entre 2006 et 2008, permettant de mettre pleinement à profit les chances de croissance qui avaient stimulé cette période d'essor. La baisse qu'elle a ensuite enregistrée du fait de la récession a été moins forte que prévue, le marché suisse de l'emploi n'ayant pas connu d'effondrement brusque et persistant.
2. L'immigration vient le plus souvent compléter l'offre de main-d'œuvre nationale et les effets d'éviction qu'elle peut produire ne sont que marginaux. Grâce à la modulation de la demande, les travailleurs peuvent être affectés de manière différenciée, en suivant le développement des diverses branches et entreprises.
3. L'évolution et la structure du chômage présentent les mêmes schémas qu'avant l'introduction de la libre circulation des personnes. Dans ce contexte, force est de constater que le grand écart entre chômeurs suisses et étrangers s'explique avant tout par l'important taux de sans-emploi parmi les ressortissants d'Etats tiers résidant depuis longtemps en Suisse.

A l'inverse, la libre circulation des personnes a été propice pendant la récession au développement de l'économie et de l'emploi car les nouveaux immigrés qualifiés et bien payés ont, par leur demande de logements, de biens de consommation et de prestations, donné de vigoureuses impulsions à l'économie nationale.

4. L'évolution des salaires et les structures salariales ne sont guère touchées par l'immigration. Aucune pression généralisée ne s'observe sur les bas salaires, mais au contraire une amélioration dans certains cas. L'effet discrètement atténuant des hauts revenus allège un peu le coût élevé de la main-d'œuvre en Suisse et est inoffensif du point de vue de la politique sociale.
5. L'ouverture de notre marché aux travailleurs européens n'engendre pas de «tourisme social». Chez les ressortissants de l'UE-27/AELE, les cas de rente de l'assurance-invalidité ont suivi de-

puis 1999 une courbe bien plus satisfaisante que chez les Suisses! En revanche, les ressortissants d'Etats tiers immigrés depuis un certain temps déjà obtiennent de moins bons résultats que les Suisses. Les cotisations à l'assurance-chômage versées par les ressortissants de l'UE-27/AELE égalent pratiquement les prestations de l'AC auxquelles ces mêmes personnes font appel. Dans l'AC aussi, les charges importantes sont imputables aux «vieux immigrés». Le nombre de bénéficiaires de PC en provenance d'un Etat de l'UE-27/AELE est en baisse et le nombre de ceux qui font appel à l'aide sociale est à peine supérieur à celui des Suisses dans la même situation. Dans l'ensemble, les nouveaux immigrés constituent un groupe important de contributeurs nets au 1^{er} pilier, ce qui nous donne un peu plus de marge pour la révision de l'AVS.

Renforcement structurel du marché de l'emploi suisse

Sous un éclairage privilégiant le long terme, les constats du rapport et – non moins importantes – les expériences des entreprises révèlent que la libre circulation comble sur le marché du travail suisse les lacunes qui l'empêchent de croître. Si l'accès aisé à une main-d'œuvre spécialisée est capital pour notre pays et son économie de haut niveau, il ne peut en revanche guère être garanti sur notre seul marché de l'emploi national, relativement petit. Ce que confirment d'ailleurs les chiffres récents de l'ESPA: fin 2010, donc une année tout juste après la récession, 29 pour cent des entreprises et presque 45 pour cent des prestataires de services financiers disaient avoir des difficultés à recruter du personnel qualifié. Un champ de recherche étendu à l'UE/AELE et à quelques Etats tiers triés sur le volet offre alors le complément nécessaire. Un complément qui a fait ses preuves en termes de qualité également: les immigrés originaires d'Etats de l'UE/AELE peuvent s'enorgueillir d'une instruction au-dessus de la moyenne et leur taux d'activité dépasse celui des Suisses. L'offre de travailleurs, grâce à cette consolidation structurelle appréciable, se répercute de manière positive sur le potentiel de croissance de notre économie.

Le besoin structurel appelant à l'ouverture du marché de l'emploi devient encore plus criant si l'on pense à l'évolution démographique et à la baisse de l'offre de travail nationale qui l'accompagne. La branche des TIC, par exemple, prévoit qu'il manquera 32 000 spécialistes à l'horizon 2017!

Pas de contrôle d'accès unidirectionnel

Les détracteurs de la libre circulation des personnes exigent régulièrement que la Suisse contrôle de manière autonome l'immigration en provenance des Etats de l'UE, arguant que l'attrait de notre pays lui permettrait de choisir les travailleurs étrangers nécessaires. Cette attitude occulte le fait que l'attrait de la Suisse tient pour beaucoup à une véritable ouverture de son marché de l'emploi à l'Europe. Etablir un contrôle d'accès unidirectionnel n'est pas une alternative. En revenir au contingentement tel que nous le connaissons pour l'immigration depuis les Etats dits «tiers» constituerait un retour à davantage d'administration et à une plus grande insécurité face aux décisions, tant dans les entreprises que parmi les immigrants. L'affectation des travailleurs serait à nouveau tributaire des décisions bureaucratiques au lieu d'être guidée par la demande des entreprises et seuls les adeptes d'une économie planifiée sont susceptibles de s'en réjouir. Un contrôle unilatéral ne contribuerait en outre aucunement à garantir l'accès de la main-d'œuvre suisse au marché du travail européen et sans l'accord sur la libre circulation des personnes, les règles appliquées à l'échelle européenne pour la coordination des assurances sociales et la reconnaissance des diplômes seraient caduques. Un sérieux obstacle à la mobilité des actifs qualifiés, indigènes et étrangers, que le travail amène toujours plus souvent dans différents pays d'accueil.

Les mesures d'accompagnement ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre les abus

Le 7^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes ne contredit pas seulement les adversaires résolus de cette libre circulation. Il ôte aussi beaucoup de substance aux critiques des syndicats à l'égard de l'efficacité des mesures d'accompagnement (FlaM). Puisqu'il souligne en effet à

diverses reprises que les bas salaires sont tout au plus mis sous pression ponctuellement par de «nouveaux» immigrés et que leur niveau, au contraire, s'est même amélioré dans de nombreux domaines, on ne peut certainement pas parler d'un danger généralisé de dumping salarial. Dès lors, il y a lieu de relativiser fortement les taux d'infraction de plus de 30 pour cent qui sont relevés dans le rapport FlaM. Et de juger plausible, en tenant compte des infractions effectivement sanctionnées, qu'il y a eu, selon les catégories considérées, entre 6 et 12 pour cent de sous-enchères salariales. De plus, ce ne sont pas là des chiffres de statistique générale, mais le résultat des contrôles les mieux ciblés.

Malgré cela, et bien que les contrôles salariaux aient encore été intensifiés l'an dernier au titre des mesures d'accompagnement (FlaM), l'USS dénonce sans aucun fondement un état de crise dans l'application de ces mesures. Et à partir de cette analyse erronée, il exige un durcissement des FlaM qui va bien au-delà de la lutte contre le dumping salarial. Les mesures qu'il préconise appellent la mise en place d'un système qui ne combat pas – comme c'est le cas aujourd'hui – les abus, mais soumet les conditions de travail du personnel étranger à un contrôle complet et une mainmise intégrale. De plus, en réclamant la suppression des licenciements et la coresponsabilité des entreprises à l'égard de leurs sous-traitants, l'USS met sur la table des éléments étrangers au droit suisse. Enfin, la reprise des directives de l'UE sur le comité d'entreprise européen et les licenciements collectifs n'a rien à voir avec la libre circulation des personnes.

L'Union patronale suisse dénonce cette poussée de fièvre régulatrice de l'USS. Comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, elle demande néanmoins une application conséquente des mesures d'accompagnement en vigueur et est parfaitement d'accord de remédier aux déficiences démontrées. Parmi ces dernières, il y a, par exemple, le problème des pseudo-indépendants, actuellement examiné par un groupe de travail du Seco. Quoi qu'il en soit, il faut veiller à ce que ces mesures de protection supplémentaires ne se traduisent pas par des distorsions de concurrence venant pénaliser des entreprises domestiques.

Bilan général positif de la libre circulation des personnes

Au vu des expériences et des analyses faites jusqu'ici, la libre-circulation des personnes apparaît comme un avantage pour la Suisse autant qu'une condition indispensable à la poursuite de sa croissance économique. Pour autant, nous ne sous-estimons nullement ses conséquences sur le marché de l'immobilier ni les contraintes imposées aux infrastructures ou au corps social. Mais en pratiquant une politique adéquate, ces effets peuvent être atténués de telle sorte que le bilan général demeure clairement positif.

Ceux qui veulent réduire ou abolir la libre circulation des personnes doivent accepter la perspective d'un affaiblissement considérable de la place helvétique. Car les entreprises de chez nous perdraient non seulement l'accès au marché du travail de l'UE, mais aussi, à cause de la clause guillotine, tous les avantages des accords bilatéraux I, en particulier l'accès non discriminatoire au marché unique de l'UE. Au lieu de nous exposer à un risque aussi élevé, économique d'abord, puis social, nous devrions engager un débat constructif sur les moyens d'atténuer les effets secondaires de l'immigration.

Contact:

Thomas Daum
Union patronale suisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 421 17 31
E-mail : daum@arbeitgeber.ch